

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 469

présenté par

M. Chassaigne, Mme Buffet, M. Asensi, M. Bocquet, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez,
Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que cette disposition ouvre la porte à une augmentation des loyers au regard de motivations extrêmement larges telles que celle d'assurer l'équilibre financier de travaux d'amélioration.